

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GENERALITES

. En accord avec la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, Chrysalide est une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) dont l'objet social est l'appui à la création et au développement d'activités par des entrepreneurs personnes physiques qu'elle héberge juridiquement et accompagne dans un cadre coopératif et mutualisé.

. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir, dans le contexte ci-dessus rappelé, les conditions de vente de biens et/ou de prestations de services réalisées avec la coopérative, par l'intermédiaire de l'entrepreneur hébergé. Tout contrat de prestation ou commande de biens entraîne l'acceptation entière et sans réserve de la part du client des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception des conditions particulières établies par l'entrepreneur. Ce dernier, du fait de ses activités spécifiques, peut-être amené à rédiger des conditions particulières de vente, qui figureront sur le devis, contrat ou le bon de commande ou en annexe à celui-ci.

2. DEVIS ET COMMANDE

. Les devis effectués par les entrepreneurs hébergés dans Chrysalide ont une durée de validité qui est indiquée sur ces derniers.

. Les prestations de Chrysalide restent strictement limitées aux fournitures et services spécifiés dans le devis, le bon de commande ou le contrat.

. Le client est pleinement responsable des éléments d'information et documents apportés à Chrysalide et nécessaires à la réalisation de la vente. Il est également tenu, sous sa seule responsabilité, de respecter les lois et réglementations qui s'imposent au cas d'espèce.

. Le client fait sienne toute éventuelle prestation préalable à l'intervention de Chrysalide, qui devra être réalisée, sous sa seule responsabilité, conformément aux normes, règles de l'art et/ou cahier des charges, à la date fixée par les parties et au plus tard dans les trente jours suivants cette date. Passé ce délai, Chrysalide pourra demander la résiliation de la commande.

. Dans le cas où la réalisation de la prestation requiert une intervention chez le client, celui-ci devra rendre accessible le site.

. La commande est conditionnée par l'accord express et écrit du client. Toute modification de la commande nécessite l'accord écrit de Chrysalide.

. Chrysalide se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande avec un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

3. DELAI DE RETRACTION

. Dans le cadre d'une vente à distance, par internet, téléphone, ou bien hors établissement, le client dispose d'un délai de quatorze jours, à compter de la conclusion du contrat dans le cadre d'une prestation ou de la réception des produits, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

. En cas d'exercice du droit de rétractation, Chrysalide rembourse au client la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

Ce délai de rétractation ne s'applique pas :

- aux contrats visés à l'article L-221-28 du Code de la Consommation
- dans le cas d'un achat effectué dans une foire ou dans un salon
- aux ventes entre professionnels sauf lorsque l'objet de la vente n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.

4. TARIFS

. Les tarifs ou le barème des prix sont précisés au devis, contrat ou bon de commande transmis au client par tout autre moyen écrit, avant la conclusion de la vente. Ils sont exprimés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés de la TVA au taux applicable au jour de la commande.

. Les prix sont fermes et non révisables pendant la période de validité du devis. Hors de cette période, Chrysalide se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les biens et prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

. Pour les produits qui ne sont pas retirés par le client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont le cas échéant, facturés en supplément, conformément aux dispositions des conditions particulières et calculés préalablement à la passation de la commande. Le paiement demandé au client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Chrysalide serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

5. ESCOMPTE

. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

6. CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT

. Les conditions de paiement sont déterminées dans les conditions particulières de vente, le devis ou le contrat. Un acompte peut être demandé.

. En l'absence de dispositions particulières prévues dans les conditions particulières, au devis ou au contrat, le délai maximum de règlement est le délai légal soit au maximum 30 jours suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation. En cas de délai négocié, celui-ci ne peut excéder 60 jours après émission de la facture ou 45 jours fin de mois à partir de la date d'émission de la facture, sous réserve d'être mentionné par écrit dans le devis, contrat ou bon de commande.

7. RETARD DE PAIEMENT

. En cas de retard de paiement au-delà du délai fixé, les pénalités de retard seront appliquées et acquises de plein droit, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Elles sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévue. Le taux des pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Il s'applique au prix facturé toutes taxes comprises. En outre, en cas de retard de paiement, il sera dû une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le client, sans préjudice de toute autre action que Chrysalide serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

. En outre, Chrysalide se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement déterminées dans les conditions particulières de vente, le devis ou contrat, de suspendre ou d'annuler la fourniture des biens ou des prestations commandées par le client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

8. MOYENS DE REGLEMENT

. Le règlement s'effectue soit :

- Par chèque libellé à l'ordre de Chrysalide
- Par virement (coordonnées bancaires indiquées sur le devis et la facture)
- Par carte bancaire lorsque ce moyen de paiement est rendu disponible par l'entrepreneur.
- En espèces auprès de l'entrepreneur chargé de la vente.

9. DELAIS D'EXECUTION ET LIVRAISON

. Les biens ou prestations de service commandés par le client seront fournis selon les modalités précisées dans les conditions particulières, le devis ou le contrat. Chrysalide s'engage à faire les meilleurs efforts pour fournir les biens ou prestations dans les conditions susvisées, dans le cadre d'une obligation de moyens.

. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Il court à partir de la plus tardive des dates suivantes : celle de l'accusé réception de commande, celles où sont parvenus à Chrysalide les renseignements, l'acompte ou les fournitures et préalables que le client s'est engagé à donner. Tout retard ou arrêt de la livraison pour une cause indépendante de Chrysalide ne pourra lui être opposé. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

. Lorsque la livraison est assurée par un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le client lors de la commande ou de l'achat immédiat, et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder, le client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre Chrysalide en cas de défaut de livraison des produits transportés.

. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler par écrit toutes les réserves nécessaires à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être confirmées dans les huit jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société.

10. RESERVE DE PROPRIETE

. Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement d'une quelconque échéance pourra entraîner la revendication de ces biens.

11. GARANTIES ET RESPONSABILITES

. Chrysalide déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

. La responsabilité de Chrysalide ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations, due soit au fait du client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

. Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

. Chrysalide reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des supports et/ou études, dessins, modèles, prototypes, réalisés (même à la demande du client) en vue de la fourniture des biens ou prestations au client. Celui-ci s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits éléments sans autorisation express, écrite et préalable de Chrysalide, qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

13. CONTESTATIONS ET LITIGES

. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Chrysalide a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à : CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

. A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif à la vente sera de la compétence exclusive des juridictions de QUIMPER.

14. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET CONTRE LE DEMARCHAGE

. Chrysalide collecte des données personnelles auprès de ses clients dans le but de gérer les devis, factures et paiements, envoyer des mails et des courriers. Collectées principalement au moment de la prospection, du devis ou de la facture, elles sont strictement limitées aux finalités exposées ci-dessus et conservées pendant une durée conforme aux dispositions légales ou proportionnelle aux finalités pour lesquelles elles ont été enregistrées. Elles ne font l'objet d'aucune revente ni transmission à des destinataires non prévus.

. Chrysalide a mis en œuvre une politique de sécurité destinée à empêcher un accès non autorisé aux données personnelles. Pour le cas où un accès non autorisé aurait lieu, Chrysalide s'oblige à le signaler à la CNIL et aux personnes concernées.

Les personnes physiques ont un droit permanent de contrôle de leurs données, et notamment :

- d'y accéder
- de demander leur portabilité (transfert à un autre prestataire)
- de les rectifier
- de les faire effacer

Les réclamations éventuelles dont à déposer auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

. Conformément aux dispositions de l'article L. 223-1 du Code de la consommation, si un consommateur ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet : www.bloctel.gov.fr ou par courrier adressé à : Société Worldline - service bloctel - CS61311 – 41013 Blois Cedex